

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 JUIN 2024

DELIBERATION N°2024.00363

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023, BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES ET RATTACHÉS

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 20 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 76
Nombre de pouvoirs : 32
Nombre de voix : 108

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, M. Bruno CHANGEAT, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, Mme Clémence QUELENNEC,

RECU EN PREFECTURE

Le 11 juillet 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240626-D20240036310

Date de mise en ligne : 11 juillet 2024

Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT,
Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Jacques VALENTIN

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Clémence QUELENNEC,
M. Gilles BOUDARD donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Abdelouahb BAKLI,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. David FARA donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Thierry NITCHEU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,
M. Ali RASFI donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à Mme Laurence RICCIARDI,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Jean DUVERGER,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Lionel BOUCHER, M. Laurent CHAPUIS,
Mme Viviane COGNASSE, M. Jordan DA SILVA, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,
M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, M. Yves MORAND, Mme Evelyne ORIOL,
M. Marc PETIT, M. Jacques PHROMMALA, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 JUIN 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023, BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES ET RATTACHES

L'affectation des résultats clôt la procédure de fin d'exercice. Elle a pour objectifs de récapituler les résultats par section, de positionner les affectations du résultat de fonctionnement, de mettre en place les inscriptions budgétaires de reprise de ces résultats sur l'exercice N+1 et de clore l'exercice par la validation des résultats définitifs.

A - LE BUDGET PRINCIPAL

Le résultat de fonctionnement apparaissant au Compte Financier Unique, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice. Il est donc égal au cumul du résultat de l'exercice et de celui reporté de l'année précédente en fonctionnement.

L'assemblée affecte ce résultat soit en investissement, soit en fonctionnement, mais elle doit respecter la priorité suivante :

- apurer l'éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, restes à réaliser compris, pour le solde, l'assemblée a le choix d'affecter soit en fonctionnement sous la forme « d'excédents de fonctionnement reportés », soit en investissement sous la forme de dotation complémentaire en « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Le Résultat de clôture 2023 (hors restes à réaliser) :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement :

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2023 :	55 664 171,91 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté :	<u>7 444 429,58 €</u>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement :	63 108 601,49 €

Résultat de clôture de la section d'investissement :

Excédent de l'exécution section d'investissement 2023 :	24 335 841,86 €
Déficit antérieur d'investissement reporté :	<u>- 55 405 527,26 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit) :	- 31 069 685,40 €

Le principe de l'instruction comptable consiste à répartir prioritairement l'excédent de fonctionnement de clôture 2023, soit 63 108 601,49 €, au déficit d'investissement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser ;

- affecter le solde à la section de fonctionnement.

Le besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement reporté (dépense 001)...	- 31 069 685,40 €
Solde des restes à réaliser 2023.....	- <u>22 662 882,07 €</u>
Déficit de la section d'investissement à couvrir.....	- 53 732 567,47 €

- Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068)... **53 732 567,47 €**

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement (recette 002) **9 376 034,02 €**

B- BUDGET TRANSPORTS URBAINS

Le résultat de clôture 2023 (hors restes à réaliser):

Résultat de clôture de la section de fonctionnement :

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2023 :	771 556,57 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté :	<u>12 114 708,33 €</u>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement :	12 886 264,90 €

Résultat de clôture de la section d'investissement :

Déficit de l'exécution section d'investissement 2023 :	- 3 522 559,71 €
Excédent antérieur d'investissement reporté :	<u>2 864 862,70 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit) :	- 657 697,01 €

Le principe de l'instruction M43 consiste à répartir le résultat de clôture 2023 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser ;
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

Le besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement reporté (dépense 001).....	- 657 697,01 €
Solde des restes à réaliser 2023.....	- <u>6 103 791,18 €</u>
Déficit de la section d'investissement à couvrir.....	- 6 761 488,19 €

- Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068)... **6 761 488,19 €**

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement (recette 002) ... **6 124 776,71 €**

C - BUDGET ZONES INDUSTRIELLES

Conformément à la comptabilité de stocks qui préside au budget des zones industrielles, ce budget annexe n'a pas vocation à dégager de résultat de fonctionnement. Il convient donc de constater simplement le résultat de la section d'investissement.

Le résultat de clôture 2023 (hors restes à réaliser):

Résultat de clôture de la section d'investissement :

Excédent de l'exécution section d'investissement 2023 :	7 776,44 €
Excédent antérieur d'investissement reporté :	<u>139 160,52 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent) :	146 936,96 €

- Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001)..... 146 936,96 €

D- BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le résultat de clôture 2023 (hors restes à réaliser):

Résultat de clôture de la section de fonctionnement :

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2023 :	7 862 404,72 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté :	<u>5 498 468,58 €</u>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement :	13 360 873,30 €

Résultat de clôture de la section d'investissement :

Déficit d'exécution section d'investissement 2023 :	- 3 718 315,25 €
Déficit antérieur d'investissement reporté :	<u>- 3 606 051,75 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit) :	- 7 324 367,00 €

Le principe de l'instruction M49 consiste à répartir le résultat de clôture 2023 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

Le besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement reporté (dépense 001).....	- 7 324 367,00 €
Solde des restes à réaliser 2023.....	<u>2 000 156,18 €</u>
Déficit de la section d'investissement à couvrir.....	- 5 324 210,82 €

- Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068). 5 400 136,86 €

(En raison de la tenue d'une comptabilité analytique entre l'assainissement collectif et le SPANC, l'affectation du résultat qui en résulte est supérieure au besoin de financement de la section d'investissement).

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement (recette 002) 7 960 736,44 €

E- BUDGET EAU

Le résultat de clôture 2023 (hors restes à réaliser):

Résultat de clôture de la section de fonctionnement :

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2023 :	9 538 474,80 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté :	<u>4 096 403,87 €</u>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement :	13 634 878,67 €

Résultat de clôture de la section d'investissement :

Déficit de l'exécution section d'investissement 2023 :	- 5 018 847,05 €
Déficit antérieur d'investissement reporté :	<u>- 960 265,82 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit) :	- 5 979 112,87 €

Le principe de l'instruction M49 consiste à répartir le résultat de clôture 2023 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

Le besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement reporté (dépense 001).....	- 5 979 112,87 €
Solde des restes à réaliser 2023.....	<u>- 2 153 522,94 €</u>
Déficit de la section d'investissement à couvrir.....	- 8 132 635,81 €

Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068) 9 021 225,97 €

(En raison de la tenue d'une comptabilité analytique par commune, l'affectation du résultat qui en résulte est supérieure au besoin de financement de la section d'investissement).

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement (recette 002) 4 613 652,70 €

F - BUDGET PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT

Le Résultat de l'exercice 2023 (hors restes à réaliser):

Résultat de clôture de la section de fonctionnement :

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2023 :	346 761,89 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté :	<u>528 173,65 €</u>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement :	874 935,54 €

Résultat de clôture de la section d'investissement :

Excédent d'exécution section d'investissement 2023 :	160 772,94 €
Excédent antérieur d'investissement reporté :	<u>639 481,06 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent) :	800 254,00 €

Le principe de l'instruction M4 consiste à répartir le résultat de clôture 2023 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

Ainsi, il est proposé de répartir le résultat de clôture 2023 sur chacun des budgets de la façon suivante :

Le besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001).....	800 254,00 €
Solde des restes à réaliser 2023.....	<u>0,00 €</u>
Besoin de la section d'investissement à couvrir.....	800 254,00 €

- La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement (recette 002)	874 935,54 €
---------------------------------------------------------	---------------------

G - BUDGET RESEAUX DE CHALEUR

Le Résultat de l'exercice 2023 (hors restes à réaliser):

Résultat de la section de fonctionnement :

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2023 :	417 997,06 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté :	<u>1 071 403,95 €</u>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement :	1 489 401,01 €

Résultat de la section d'investissement :

Déficit de l'exécution section d'investissement 2023 :	- 955 286,91 €
Excédent antérieur d'investissement reporté :	<u>469 810,38 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit) :	- 485 476,53 €

Le principe de l'instruction M41 consiste à répartir le résultat de clôture 2023 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

Le besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement reporté (dépense 001).....	- 485 476,53 €
Solde des restes à réaliser 2023.....	<u>52 736,82 €</u>
Déficit de la section d'investissement à couvrir.....	- 432 739,71 €

- Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068) 432 739,71 €

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement (recette 002)	1 056 661,30 €
---------------------------------------------------	-----------------------

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve les comptes financiers uniques 2023 et affecte les résultats comme suit sur les différents budgets :

- **approuve le Compte Financier Unique 2023 du Budget Principal et :**
 - reporte à la section de fonctionnement la somme de 9 376 034,02 € (article 002)
 - reporte le déficit d'investissement - 31 069 685,40 € (article 001)
 - affecte à la section d'investissement la somme de 53 732 567,47 € (article 1068)

- **approuve le Compte Financier Unique 2023 du budget Transports Urbains et :**
 - reporte à la section de fonctionnement la somme de 6 124 776,71 € (article 002)
 - reporte le déficit d'investissement - 657 697,01 € (article 001)
 - affecte à la section d'investissement la somme de 6 761 488,19 € (article 1068)

- **approuve le Compte Financier Unique 2023 du budget Zones Industrielles et :**
 - reporte à la section d'investissement la somme de 146 936,96 € (article 001)

- **approuve le Compte Financier Unique 2023 du budget assainissement :**
 - reporte à la section de fonctionnement la somme de 7 960 736,44 € (article 002)
 - reporte le déficit d'investissement - 7 324 367,00 € (article 001)
 - affecte à la section d'investissement la somme de 5 400 136,86 € (article 1068)

- **approuve le Compte Financier Unique 2023 du budget Eau et :**
 - reporte à la section de fonctionnement la somme de 4 613 652,70 € (article 002)
 - reporte le déficit d'investissement - 5 979 112,87 € (article 001)
 - affecte à la section d'investissement la somme de 9 021 225,97 € (article 1068)

- **approuve le Compte Financier Unique 2023 du budget Parcs et Aires de stationnement et :**
 - reporte à la section de fonctionnement la somme de 874 935,54 € (article 002)
 - reporte l'excédent d'investissement 254,00 € (article 001)

- **approuve le Compte Financier Unique 2023 du budget Réseaux de Chaleur et :**
 - reporte à la section de fonctionnement la somme de 1 056 661,30 € (article 002)
 - reporte le déficit d'investissement - 485 476,53 € (article 001)
 - affecte à la section d'investissement la somme de 432 739,71 € (article 1068)

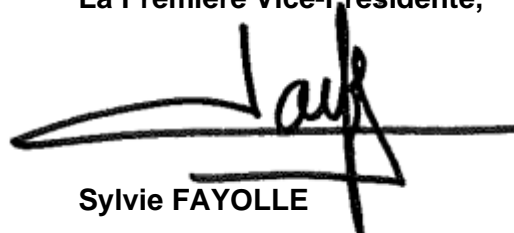
Ce dossier a été adopté à la majorité avec 9 voix contre et 4 abstentions.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE